

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 octobre 2012, à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par monsieur Alain Castagner, préfet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee
M. Normand Crête, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
Mme Jocelyne Lefort, mairesse de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Loiselle, maire de la municipalité de Howick
Mme Nicole Poirier, pro-maire de la municipalité de Sainte-Barbe
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Matthew Wallace, pro-maire de la municipalité d'Elgin
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin
M. François Landreville, directeur général / secrétaire-trésorier

Étaient absents :

M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
M. Stéphane Gendron, maire de la ville de Huntingdon

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6483-10-12

Il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
Que la séance est ouverte.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6484-10-12

Il est proposé par François Rochefort
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement
Que l'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2012

6485-10-12

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2012 est adopté.

ADOPTÉ

4. SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

4.01 AVIS SUR LE RÈGLEMENT 07-HOW-2012 – MUNICIPALITÉ DE HOWICK

ATTENDU QUE la municipalité de Howick dépose le règlement 07-HOW-2012 modifiant le règlement de lotissement numéro 05-HOW-04;

ATTENDU QUE la municipalité de Howick a adopté ce règlement le 9 octobre 2012;

ATTENDU QUE la MRC a reçu copie du règlement le 10 octobre 2012;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement vise des normes relatives aux dimensions de lots des zones desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux;

ATTENDU QUE, suite à l'examen et l'analyse du règlement, ce dernier ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

6486-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Yelle Blair
Appuyé par Denis Loïsel et résolu unanimement
D'approuver la conformité du règlement 07-HOW-2012 de la municipalité de Howick puisqu'il ne contrevient pas aux orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

5. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE SERVICE TAXIBUS

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) a un programme d'aide financière en regard au transport pour le service Taxibus;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent accorde au service Taxibus un financement de 45 000 \$ pour l'année 2012, par les quotes-parts des municipalités locales, de 50 000 \$ par le programme « Pacte rural » et de 35 000 \$ par les usagers;

6487-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Poirier
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement
D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer une demande d'aide financière, pour l'année 2012, pour le service Taxibus.

ADOPTÉ

6. CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT AU FINANCEMENT DU SERVICE TAXIBUS, POUR L'ANNÉE 2012

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a mis en place un service de Taxibus et contribue à son financement annuellement;

6488-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
De confirmer que la MRC du Haut-Saint-Laurent participe au financement du service Taxibus, par la quote-part aux municipalités locales au montant de 45 000 \$, pour l'année 2012.

ADOPTÉ

7. DÉPÔT DE LA LISTE DES POSTES DES COMITÉS À COMBLER POUR 2013

Le préfet dépose la liste des comités pour 2013 et demande aux membres du Conseil de se concerter afin de combler tous les postes.

8. RÉSOLUTION EN REGARD À LA RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

ATTENDU QUE le programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière aux MRC a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

ATTENDU QUE l'entente de gestion du Programme d'aide financière aux MRC arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est d'avis que ce sondage, administré en pleine période estivale (sondage disponible à la MRC du Rocher-Percé du 6 au 7 août 2012 avec extension de réponse accordée jusqu'au 23 août 2012), n'était pas le moment opportun pour sonder adéquatement les MRC sur l'importance de cette subvention;

ATTENDU QUE la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC est essentielle à la survie même de la MRC du Rocher-Percé et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

6489-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Nicole Poirier et résolu unanimement

Que la MRC du Haut-Saint-Laurent demande :

1. Au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;
2. À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de s'assurer que cette subvention soit reconduite et bonifiée dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ADOPTÉ

9. AVIS DE MOTION EN REGARD AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

6490-10-12

M. Pierre Poirier dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, le Conseil devra se prononcer sur l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

10. ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD AU TRANSBORDEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a procédé par appel d'offres (SEAO) pour l'exécution du transbordement, transport et élimination des résidus domestiques;

ATTENDU QUE la firme « Waste Management » a déposé l'offre conforme la plus basse;

6491-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Henderson

Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement

D'attribuer, pour 2013 et 2014, le contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques à la firme « Waste Management » selon les conditions suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Prix net la tonne	58,00 \$	59,45 \$
Redevance	20,69 \$	20,69 \$
TPS & TVQ	<u>11,78 \$</u>	<u>12,00 \$</u>
	90,47 \$	92,14 \$

ADOPTÉ

11. ATTRIBUTION DU CONTRAT EN REGARD À LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent est allée en appel d'offres (SEAO) pour l'exécution de la collecte, le transport et l'élimination des résidus domestiques;

ATTENDU QUE la firme RCI environnement a déposé la soumission conforme la plus basse;

6492-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Crête

Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu unanimement

D'attribuer le contrat de collecte, transport et élimination des résidus domestiques à la firme « RCI Environnement », pour les années 2013 et 2014, selon les conditions suivantes :

	ANNÉE	PRIX NET PAR TM	REDEVANCE	TPS & TVQ	TOTAL PAR TM
Franklin	2013	166,59 \$	20,69 \$	28,05 \$	215,33 \$
	2014	171,59 \$	20,69 \$	28,79 \$	221,07 \$
Godmanchester	2013	215,68 \$	20,69 \$	35,40 \$	271,77 \$
	2014	222,15 \$	20,69 \$	36,37 \$	279,21 \$
Havelock	2013	279,33 \$	20,69 \$	44,93 \$	344,95 \$
	2014	287,71 \$	20,69 \$	46,18 \$	354,58 \$
Hinchinbrooke	2013	146,86 \$	20,69 \$	25,09 \$	192,64 \$
	2014	151,27 \$	20,69 \$	25,75 \$	197,71 \$

ADOPTÉ

12. AVIS DE MOTION AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT #113-98 CONCERNANT LE PARC RÉGIONAL EN ARCHÉOLOGIE AFIN D'ENLEVER LE DROIT DE RETRAIT AUX MUNICIPALITÉS QUI EN AURAIENT FAIT LA DEMANDE

6493-10-12

M. Denis Loiselle dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, le Conseil devra se prononcer sur l'adoption d'un règlement qui modifiera le règlement #113-98 concernant le parc régional en archéologie afin d'enlever le droit de retrait aux municipalités qui en auraient fait la demande.

13. COMPTES À PAYER DU 13 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2012

6494-10-12

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement
Que les comptes à payer au montant de 346 514,19 \$, pour la période du 13 septembre au 10 octobre 2012, soient payés.

Que la liste de ces comptes à payer est conservée dans un registre prévu à cet effet et fait partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉ

14. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

6495-10-12

Il est proposé par Pierre Poirier
Appuyé par Normand Crête et résolu unanimement
Que la séance de travail sur le budget 2013 se tienne le 14 novembre, à 19 h 30, et l'adoption lors du Conseil du 26 novembre, à 10 h.

ADOPTÉ

15. 2^E COLLOQUE DES PACTES RURAUX DE LA MONTÉRÉGIE, LE 30 OCTOBRE 2012

Le préfet rappelle la tenue du colloque des pactes ruraux le 30 octobre 2012 et demande s'il y a des élus qui peuvent y participer car il y aura un minibus à leur disposition mais encore faut-il qu'ils confirment leur présence.

16. VARIA

16.01 APPUI AU PROJET DE PLANIFICATION DES CORRIDORS VERTS DANS LA VALLÉE DU HAUT-SAINT-LAURENT – PHASE II

Sujet reporté.

16.02 ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN REGARD AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été attesté par le ministère de la Sécurité publique le 29 mars 2012;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent doit adopter un plan d'action régional;

6496-10-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Loiselle
Appuyé par Pierre Poirier et résolu unanimement
D'adopter le plan d'action du schéma de couverture de risques en sécurité incendie suivant :

- Faire l'embauche, à partir de l'an 1, d'un coordonnateur régional en sécurité incendie qui détiendra une formation en prévention des incendies. Action 1
- Élaborer, produire et transmettre aux municipalités de la MRC une réglementation en prévention des incendies basée sur les codes et les normes utilisés dans le domaine de la sécurité incendie. Action 7
- La MRC du Haut-Saint-Laurent élaborera, produira et transmettra aux municipalités de la MRC un programme d'installation et de vérification des avertisseurs de fumée dans les immeubles d'habitation, selon les dispositions précisées au chapitre 6 du présent schéma. Action 10

- Réaliser, au cours de l'an 1 de la mise en œuvre, une étude du réseau de communication, de répartition et de traitement des alertes existant sur son territoire dans le but d'identifier les points à améliorer et les correctifs à apporter en se référant aux normes et au « règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence ». Action 41
- Élaborer un modèle type d'entente intermunicipale pour uniformiser et faciliter l'application des plans de mise en œuvre relatifs aux entraides et aux réponses multi-casernes lorsque de telles ententes sont requises. Action 49
- Créer au cours de l'an 1, une table technique composée des directeurs de services incendie. Action 61
- Mettre en place un comité responsable de l'arrimage des ressources et des organisations vouées à la sécurité du public. Action 65

ADOPTÉ

16.03 PRÉSENTATION DE MME TRÉPANIÉ EN REGARD AUX ÉOLIENNES

Mme Trépanier cite le document de la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière a un règlement sur les éoliennes à une distance de 2 km. Le préfet répond que ce dossier sera réévalué.

ADOPTÉ

17. CORRESPONDANCE

1. Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) - Bulletin d'information, Septembre 2012.
2. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Ordre du jour de la Table de concertation Jeunesse du Haut-Saint-Laurent, séance du 25 septembre 2012.
3. Marché Fermier Comté Huntingdon - Annonce de l'événement « Les trésors savoureux de la Vallée », le 30 septembre à Ormstown.
4. CSSS du Haut-Saint-Laurent - Invitation à son Assemblée générale annuelle, le 19 septembre 2012.
5. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) - Réponse à notre correspondance concernant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
6. « Contact Plus » - Bulletin d'information de la FQM, 10 septembre 2012.
7. Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Communiqué intitulé « La FQM dévoile les finalistes des Prix Jean-Marie-Moreau et Leadership municipal », 10 septembre 2012.
8. FQM – Offre concernant le renouvellement des assurances collectives.
9. Commission des normes du travail – Offre d'un séminaire sur la prévention du harcèlement psychologique au travail.
10. Centre québécois de services aux associations - Offre du « Guide pratique de l'acceptabilité sociale – piste de réflexion et d'action ».
11. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) - Avis relatif aux pourcentages fixés aux fins d'établir la richesse foncière uniformisée 2013.
12. Groupe Tiru - Information concernant une modification du mode de collecte des matières secondaires recyclables à compter du mois d'octobre 2012.
13. FQM - Communiqué intitulé « Congrès de la FQM : le président déterminé à faire avancer les enjeux du milieu municipal », 18 septembre 2012.

14. Opération enfant soleil - Information concernant le Fonds Josée Lavigueur axé sur l'accessibilité à la pratique d'activités physique.
15. Cégep de Drummondville - Offre de formation en sécurité civile.
16. Solidarité rurale – Invitation à un forum sur l'éducation et la culture, le 18 octobre 2012, à Rivière-du-Loup.
17. Ministère de la Sécurité publique (MSP) - Invitation à participer à la 2^e édition de La Grande Évacuation, le 10 octobre.
18. SCABRIC - Bulletin d'information, Septembre 2012.
19. FQM - Invitation Au Rendez-vous du président, le 18 octobre 2012, à Saint-Hugues.
20. S.I.R.S. - Offre de service de patrouilles préventives ou sécurité publique.
21. « Contact Plus » - Bulletin d'information de la FQM, 25 septembre 2012.
22. CRÉ Vallée-du-Haut-Saint-Laurent - Invitation à une conférence de presse concernant une entente visant la réussite éducative et sociale des jeunes.
23. Jeunesse rurale en forme - Rapport annuel 2011-2012.
24. Une affaire de famille - Invitation à une rencontre avec les jeunes du groupe « Avenir », le 3 octobre 2012, à Huntingdon.
25. Fédération canadienne des municipalités - Annonce d'une 2^e ronde de mise en candidature afin d'honorer plus de Canadiens dans le cadre de la Médaille du Jubilé de diamant de la Reine.
26. Anne Quach, députée fédérale - Invitation à une rencontre amicale, le 12 octobre 2012, lors d'un 5@7 au Bar Le Vieux Pub à Rockburn.

18. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

- Mesdames Louise Boutin et Nicole Trépanier demandent à ce que les maires puissent se faire remplacer lors des réunions de travail du pacte rural, et qu'un pourcentage des subventions soit alloué aux projets locaux.
- M. Léo Corbeil, citoyen de Très-Saint-Sacrement, se questionne concernant l'emplacement des éoliennes.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6497-10-12

Il est proposé par Normand Crête
Appuyé par Denis Loiselle et résolu unanimement
Que la séance est levée.

ADOPTÉ

Alain Castagner
Préfet

François Landreville
Directeur général et secrétaire-trésorier